



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
17 juillet 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020
31 août-4 septembre 2020, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Chine
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	11
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Chine (2021-2025).	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Contexte du pays

1. Au cours des 40 dernières années, la Chine a connu un développement rapide : elle est désormais la deuxième économie mondiale et un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure¹. C'est la seule nation dont le développement humain est passé de faible à élevé depuis 1990, se classant au 85^e rang au niveau mondial². Le pays a connu une croissance inclusive, caractérisée par une forte réduction de la pauvreté rurale absolue (97,5 % en 1978, contre moins de 1 % fin 2019)³. La Chine a accompli des progrès réguliers dans le domaine des sciences et des technologies et n'a cessé de grimper dans le classement mondial en matière d'innovation. Des efforts ont été faits pour lutter contre les changements climatiques : en 2018, un tiers des investissements mondiaux dans les énergies renouvelables provenait de Chine (pour un montant estimé à 88,5 milliards de dollars des États-Unis)⁴ et le pays représentait le premier marché intérieur et extraterritorial pour l'énergie éolienne⁵ et solaire⁶.

2. Aujourd'hui, la Chine passe d'un modèle à forte croissance à un développement « de qualité ». La croissance de son produit intérieur brut (PIB), qui s'élevait à 6,1 % en 2019⁷, était élevée au niveau mondial, mais inférieure à sa moyenne de 10 % recensée sur la période 1978-2010⁸. L'évolution de la situation économique, conjuguée à l'aggravation des problèmes d'environnement et d'inégalité, au vieillissement de la société et à la transformation technologique, a conduit la Chine à promouvoir un développement⁹ innovant et vert, partagé par tous, qui reflète le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À l'avenir, comme pour les pays du monde entier, le principal défi à relever en vue de réaliser les objectifs clés de développement durable sera de veiller à ce que les efforts déployés ne laissent personne de côté.

3. Le Gouvernement chinois considère 2020 comme une année charnière dans la réalisation de son objectif vieux de 40 ans d'une « société Xiaokang », qui vise à créer une société modérément prospère à tous les niveaux et à fixer de nouveaux objectifs à long terme. Il s'agit notamment de parvenir à une « modernisation socialiste », caractérisée par une position dominante en matière d'innovation technologique, une économie forte, la croissance du groupe à revenu intermédiaire, un accès équitable aux services publics de base pour tous et un environnement fondamentalement amélioré.

4. La Chine finalise à présent son 14^e plan quinquennal (2021-2025) qui vise à promouvoir un développement inclusif en passant à une économie verte, en réduisant davantage la pauvreté et en augmentant le bien-être de la population, ainsi qu'en recourant aux réformes et à l'innovation pour surmonter les défis en matière de développement. Le programme de pays du PNUD, établi au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025, appuiera la réalisation de ces objectifs.

¹ <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

² <http://www.hdr.undp.org/en/data>.

³ Bureau national des statistiques de la Chine.

⁴ <https://www.unenvironment.org/resources/report/global-trends-renewable-energy-investment-2019>.

⁵ <https://gwec.net/51-3-gw-of-global-wind-capacity-installed-in-2018/>.

⁶ <https://www.irena.org/publications/2019/Mar/Renewable-Capacity-Statistics-2019>.

⁷ Bureau national des statistiques de la Chine.

⁸ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=CN3>.

⁹ Cinquième session plénière du 18^e Comité central du Parti communiste chinois (29 octobre 2015).

Principaux défis en matière de développement

5. La Chine demeure le plus grand pays en développement du monde ; elle est aux prises avec une croissance déséquilibrée entre les régions et le besoin grandissant, pour la population, d'accéder à une vie meilleure. L'économie est en outre confrontée à un risque de ralentissement, en raison d'une détérioration de l'environnement mondial dans le contexte de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette dégradation de la situation a des répercussions immédiates sur la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier la prévention d'une rechute dans l'extrême pauvreté et la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle.

6. La Chine est l'une des sociétés vieillissant le plus rapidement au monde, en raison de la baisse de la fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie ; les personnes âgées de plus de 60 ans représenteront 28,4 % de la population d'ici à 2035¹⁰. Cette situation a de profondes conséquences sur la réalisation des objectifs de développement durable. La productivité doit augmenter pour maintenir la croissance en dépit d'une main-d'œuvre réduite, tandis que les systèmes de retraite et d'assistance sociale doivent être adaptés en conséquence, en vue de garantir un niveau de vie décent aux personnes âgées.

7. Malgré des progrès significatifs en matière de mortalité maternelle et néonatale, d'espérance de vie des femmes et de scolarisation des filles à tous les niveaux de l'enseignement public, l'égalité des genres est un défi qu'il convient de relever afin de ne laisser personne de côté. L'incidence de l'inégalité entre les genres se manifeste tout au long du cycle de vie : le rapport de masculinité à la naissance est déséquilibré, la participation des femmes au marché du travail est plus faible (61,3 % pour les femmes contre 75,9 % pour les hommes)¹¹ et l'écart salarial augmente¹². Le PIB par habitant des hommes est supérieur de 53 % à celui des femmes¹³.

8. L'économie évolue vers une croissance basée sur l'innovation et la productivité, soutenue par les nouvelles technologies. Cependant, le marché du travail montre des signes de polarisation en raison des lacunes en matière d'éducation, de compétences et autres¹⁴. Si le secteur technologique crée des emplois, l'emploi est en baisse dans d'autres secteurs. En pleine croissance, l'économie à la demande repose sur les travailleurs flexibles, y compris les travailleurs migrants (37,5 % de l'emploi total)¹⁵. Si certains peuvent participer volontairement aux régimes d'assurance de base en tant que salariés flexibles, un nombre considérable d'entre eux demeurent encore en dehors de ces régimes.

9. Les défis liés à l'économie à forte intensité de carbone, à la pollution et à une gestion non durable des ressources restent redoutables. En 2016, l'exposition médiane annuelle aux particules de 2,5 micromètres ou moins de diamètre était plus de quatre fois supérieure aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé¹⁶. Dans le cadre des contributions nationales à l'Accord de Paris, la Chine doit atteindre le pic de ses émissions de dioxyde de carbone en 2030 au plus tôt et réduire ses émissions par unité de PIB de 60 à 65 % par rapport aux niveaux de 2005. En 2019, environ 60,6 % de la population vivait en zone urbaine et 848 millions de personnes

¹⁰ <https://population.un.org/wpp/>.

¹¹ http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/CHN.pdf.

¹² https://www.cn.undp.org/content/china/en/home/library/human_development/national-human-development-report-special-edition.html.

¹³ http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdro_statistical_data_table4.pdf.

¹⁴ <http://documents.worldbank.org/curated/en/656701571146993973/pdf/Progress-and-Challenges-of-Upper-Secondary-Education-in-China.pdf>.

¹⁵ Bureau national des statistiques de la Chine.

¹⁶ <https://www.who.int/china/news/detail/02-05-2018-who-issues-latest-global-air-quality-report-some-progress-but-more-attention-needed-to-avoid-dangerously-high-levels-of-air-pollution>.

ont quitté les zones rurales¹⁷. Ce phénomène aggrave d'autres difficultés : entre les années 1950 et le début du XXI^e siècle, la Chine a perdu environ 60 % de ses zones humides côtières ; la superficie des mangroves est passée de 50 000 hectares à 22 000 hectares, et des pertes importantes dans les zones humides des estuaires et des baies, les écosystèmes des récifs coralliens et d'autres grandes zones ont été observées¹⁸. Les terres agricoles ont diminué chaque année au cours de la période récente. En outre, l'érosion des sols représente un défi pour l'agriculture et les moyens de subsistance durables. Le volume des déchets urbains a presque été multiplié par sept entre 1979 et 2013¹⁹.

Ne laisser personne de côté et cibler l'action

10. Le programme cible les groupes les plus exposés au risque d'être laissés de côté : les personnes vivant dans des régions éloignées, les personnes handicapées, les personnes âgées, les petits exploitants agricoles, les jeunes, en particulier ceux qui ne sont pas scolarisés, employés ou en cours de formation, les personnes vivant avec le VIH et les femmes, dont beaucoup sont victimes de discrimination malgré une législation neutre du point de vue du genre. Il existe de multiples chevauchements entre ces groupes, dont les vulnérabilités sont encore exacerbées par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les difficultés d'ordre médical. Par exemple, les communautés rurales sont de plus en plus âgées et de moins en moins instruites : 33,6 % des ouvriers agricoles sont âgés de plus de 55 ans et n'ont reçu qu'une éducation primaire ou sont analphabètes²⁰.

11. Les défis auxquels est confrontée l'économie en transition, notamment le ralentissement de la croissance, l'aggravation des inégalités et la dégradation de l'environnement, ont des effets comparativement plus importants sur les personnes laissées de côté. La pauvreté multidimensionnelle a moins diminué que la pauvreté de revenu²¹. Les données officielles témoignent d'un développement inégal entre les provinces chinoises. Beijing, Shanghai et Tianjin présentent le niveau de développement humain le plus élevé, tandis que le Tibet, le Yunnan, le Guizhou, le Qinghai et le Gansu figurent au bas de l'échelle²².

L'avantage comparatif du PNUD

12. En raison de l'ampleur et de la rapidité de l'évolution de la situation, les défis de développement auxquels la Chine est confrontée exigent d'œuvrer dans l'ensemble des systèmes et des secteurs en vue de définir des solutions globales et des interventions porteuses de changement.

13. Pour ce faire, le PNUD dispose de quatre avantages. Premièrement, il est le seul organisme à soutenir les trois piliers du développement, à savoir les secteurs économique, social et environnemental. Deuxièmement, il entretient une relation de confiance avec le Gouvernement dans l'ensemble des ministères et des secteurs d'activité, ce qui permet de mettre en œuvre une analyse et des solutions intégrées. Troisièmement, il peut s'appuyer sur ses solides réseaux mondiaux, notamment le Réseau mondial pour les politiques, les laboratoires d'accélération et les réseaux de

¹⁷ Bureau national des statistiques de la Chine.

¹⁸ Ministère des ressources naturelles de la Chine.

¹⁹ [https://www.uncrd.or.jp/content/documents/5687\[Nov2017\] China.pdf](https://www.uncrd.or.jp/content/documents/5687[Nov2017] China.pdf).

²⁰ Troisième recensement agricole national réalisé par le Bureau national des statistiques de la Chine.

²¹ Près de 4 % des Chinois sont confrontés à la pauvreté multidimensionnelle, tandis qu'environ 17 % y sont vulnérables http://hdr.undp.org/sites/default/files/mpi_2019_table_1.pdf.

²² https://www.cn.undp.org/content/china/en/home/library/human_development/national-human-development-report-special-edition.html.

bureaux de pays, afin de mobiliser l'expertise internationale et technique sur les défis majeurs du développement et de mettre en commun les expériences chinoises innovantes. Quatrièmement, il peut travailler sur trois niveaux : à l'échelon de la politique nationale, sur le plan local au moyen de projets pilotes et directement avec les plus vulnérables. L'action entreprise dans chacun d'entre eux permet d'appuyer la transformation aux autres niveaux.

14. L'Organisation des Nations Unies (ONU) et le PNUD présentent des atouts distincts dans leur approche du développement, y compris lorsqu'il s'agit de mettre l'accent sur les groupes les plus vulnérables, l'égalité des genres, la viabilité environnementale, la transparence et l'application du principe de responsabilité. En tant que gardiens du Programme 2030, ils sont bien placés pour aider le Gouvernement chinois à aligner ses engagements internationaux sur les objectifs de développement durable, en lui offrant une analyse et un soutien factuels et impartiaux.

Enseignements

15. L'évaluation du programme précédent a²³ permis de reconnaître le rôle d'appui que jouait le PNUD aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. En effet, les résultats du programme ont contribué à la mise en œuvre des priorités de développement en Chine. Les principaux résultats ont consisté à tester de nouvelles idées, à stimuler l'expertise technique, ainsi qu'à renforcer et à promouvoir les meilleures pratiques internationales, tout en permettant de réaliser les transformations voulues et de mettre en place de futures réformes. Le PNUD a fourni une plateforme d'échange d'informations, qui a permis à la Chine de faire part de son expérience au niveau international. L'alignement du soutien du PNUD sur les priorités chinoises et l'engagement de longue date vis-à-vis des institutions gouvernementales ont été essentiels pour atteindre, voire parfois dépasser, les objectifs et renforcer les retombées de l'action menée. Cette réussite a découlé des expériences positives tirées des projets pilotes et de la coopération avec les institutions chinoises.

16. L'évaluation et les rapports internes ont également fait état de difficultés, notamment celle de passer d'une approche par projet à une approche par portefeuille, le but étant de renforcer les effets de l'action menée et d'accélérer le changement systématique. L'inégalité des engagements et des capacités des autorités et des populations locales a parfois requis un appui et une coordination plus importants de la part du PNUD. La nécessité de renforcer davantage les aspects liés au genre a été mise en lumière. Dans certains cas, les priorités du PNUD ne reflétaient pas suffisamment les efforts déployés par le Gouvernement ; il est nécessaire d'appuyer plus avant les zones dans lesquelles des projets pilotes en matière de développement durable sont menés. À l'avenir, le PNUD devra renforcer la coopération internationale et la coopération Sud-Sud avec la Chine, afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et de demeurer flexible, en s'adaptant à un environnement en pleine évolution.

L'appui du PNUD au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

17. Le programme est pleinement aligné sur les priorités nationales du Gouvernement chinois et sur les engagements relatifs aux objectifs de développement durable. Il découle de la vision, articulée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, d'un pays où les gens vivent dans le bien-être et la dignité et bénéficient d'un développement durable, innovant et inclusif,

²³ Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, évaluation indépendante du programme de pays : Chine, 2019.

tout en soutenant ce développement dans les pays partenaires. Tirant parti de ses atouts en matière de technique, de coordination et de gouvernance, le PNUD fournira des conseils stratégiques intégrés et des solutions fondées sur des données probantes et appuiera la mise en œuvre aux niveaux national et local afin de permettre trois transitions clés : a) accélérer la transition du pays vers un développement de qualité bénéficiant à tous ; b) accélérer la transition du pays vers une économie à faibles émissions de carbone et vers une croissance qui réduit les pressions sur l'environnement ; et c) appuyer l'action de la Chine en faveur de la coopération internationale pour le développement conformément aux objectifs de développement durable, y compris la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques.

II. Priorités du programme et partenariats

Pilier 1. Un développement de qualité et centré sur la personne

18. Le PNUD fournira des solutions de développement adaptées et intégrées visant à comprendre et à traiter la pauvreté multidimensionnelle, y compris au moyen d'interventions ciblant les groupes qui risquent de retomber dans la pauvreté et de l'élargissement des mesures de pauvreté au-delà des seuils financiers. Il s'agit de mettre en œuvre les notions de développement vert et d'introduire les technologies vertes dans la campagne de revitalisation rurale du Gouvernement, de soutenir l'innovation dans le développement des coopératives rurales et de renforcer la sécurité et les services sociaux de base, en explorant des modèles d'assurance innovants.

19. L'accent sera mis sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences de santé publique, telles que la COVID-19. Pour ce faire, il conviendra d'élaborer des moyens d'alerte rapide, ainsi que des capacités de réponse et de relèvement en vue de réduire le risque que certains retombent dans la pauvreté.

20. Le PNUD mettra l'accent sur les femmes et les jeunes des régions sous-développées. À cette fin, il renforcera les compétences et mettra en place des projets pilotes auprès des populations locales, afin de créer des systèmes de subsistance durables, qui tiennent compte des questions de genre et qui abordent les disparités entre les genres sur le lieu de travail, la question de la prestation de soins non rémunérée et la fracture numérique. Il renforcera les capacités et mettra en place des programmes pilotes de transformation pour contribuer à un développement coordonné entre différentes zones géographiques, rurales et urbaines.

21. Parmi les principaux partenaires figurent la Commission nationale du développement et de la réforme, le Ministère des affaires rurales et de l'agriculture, le Ministère du commerce, le Bureau du groupe directeur du Conseil d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement, le Ministère de la science et de la technologie, le Ministère de la gestion des situations d'urgence, la Commission nationale de la santé, le Centre international de réduction de la pauvreté en Chine et les autorités locales.

22. Afin de soutenir un développement axé sur l'innovation pour lutter contre la pauvreté urbaine, le PNUD introduira des sources de données et des technologies novatrices visant à cartographier et à mesurer les moyens de subsistance urbains et à appuyer la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes, en particulier dans les villes accueillant des projets pilotes d'innovation en faveur des objectifs de développement durable, sous la direction du Ministère de la science et de la technologie. Il s'attèlera à la protection sociale des travailleurs flexibles et migrants et mènera des activités de sensibilisation grâce à des recherches fondées sur des

données probantes, en collaboration avec les parties prenantes concernées. Il coopérera avec le Ministère de l'industrie et des technologies de l'information en vue de renforcer la résilience des petites et moyennes entreprises pour leur permettre de mieux faire face aux crises, comme par exemple la COVID-19, en s'appuyant sur les solutions numériques et les nouvelles technologies. Il encouragera la numérisation et la gouvernance des données, afin de répondre plus efficacement aux flux de population et de contribuer à l'atténuation des risques de catastrophes. Sur le plan environnemental, il renforcera la résilience des villes en promouvant les technologies intelligentes et à faibles émissions de carbone dans le cadre du processus d'urbanisation.

23. Au fur et à mesure de l'évolution démographique du pays, le PNUD appliquera une approche fondée sur le cycle de vie, en tenant compte de l'avenir du marché du travail. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres organismes, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la société civile et le secteur privé, le cas échéant, il mettra l'accent sur les compétences des travailleurs et sur les ruptures technologiques. Il améliorera la qualité de vie des personnes âgées en leur offrant des soins, des loisirs et une meilleure protection sociale. Le vieillissement a des incidences diverses selon le genre, d'un point de vue physiologique, psychologique, économique et social²⁴. Les interventions seront adaptées aux différents besoins des hommes et des femmes. Le PNUD encouragera l'apprentissage tout au long de la vie et s'emploiera à réduire le fossé numérique entre les générations. En vue de préparer la quatrième révolution industrielle, il collaborera avec le Gouvernement afin :

a) De mettre en œuvre des solutions techniques inclusives (notamment en matière d'acquisition des compétences, de reconversion professionnelle et de perfectionnement), l'apprentissage tout au long de la vie, la formation des formateurs et l'amélioration de l'accès aux emplois dans les professions émergentes, y compris les biens durables, l'économie circulaire, les technologies à faibles émissions de carbone, la revitalisation rurale, l'urbanisation, les préjugés ou normes sociales fondés sur le genre et l'aide aux personnes âgées ;

b) D'aider la Chine à orienter l'éducation vers les emplois de l'avenir, en assurant la coordination entre le Gouvernement, les industries, les établissements de formation, les associations industrielles, etc. ;

c) D'orienter les mises à jour des politiques en matière d'intelligence artificielle, d'automatisation et de mégadonnées, en mettant l'accent sur la réduction des écarts de revenus et des disparités entre les genres, tout en renforçant les capacités des personnes défavorisées par l'évolution technologique. Le PNUD explorera certaines notions, telles que le revenu minimum universel. Il collaborera avec la Fédération de la jeunesse chinoise en vue de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, de renforcer les capacités et de mettre en commun les meilleures pratiques dans toute la région Asie-Pacifique.

24. Le PNUD collaborera avec ses homologues gouvernementaux, les organismes des Nations Unies, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), et le cas échéant, le secteur privé et le grand public, en vue de créer un environnement favorable aux groupes vulnérables, le but étant de les inclure dans le développement durable du pays et de lutter contre la

²⁴ <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Ageing%20report.pdf>.

stigmatisation et la discrimination. Il s'agira notamment de mener des activités de sensibilisation et de promotion, ainsi que de projets pilotes à l'échelle locale.

25. Pour faciliter les interventions susmentionnées et ne laisser personne de côté, le PNUD soutiendra l'introduction, la conception et la mise en œuvre de politiques de planification et de financement axées sur les objectifs de développement durable. Il encouragera les échanges internationaux sur la connaissance et l'innovation. Afin d'exploiter les financements publics et privés, il mettra à profit sa plateforme de financement en faveur des objectifs de développement durable et encouragera l'adoption de solutions de financement numériques et innovantes incluant les banques de développement multilatérales, la Banque populaire de Chine, le secteur privé le cas échéant, le FNUAP, l'UNICEF et le milieu universitaire. Cette démarche facilitera l'adoption de nouvelles mesures de gestion de l'incidence destinées au financement et à l'incubation d'investissements ou d'entreprises à vocation sociale et susceptibles de recevoir le soutien des banques.

26. Le PNUD continuera à faire appel aux volontaires en tant que ressources de mise en œuvre à part entière, en collaborant avec le programme des Volontaires des Nations Unies, sur approbation du Gouvernement, en vue de soutenir la reconnaissance, la facilitation et l'intégration de l'action bénévole auprès de l'ensemble des partenaires.

Pilier 2. Une planète plus saine et un environnement résilient

27. Afin de rester dans les limites de la planète pour le bien-être mondial, le PNUD, en s'appuyant sur le Fonds pour l'environnement mondial, continuera à promouvoir des « solutions basées sur la nature » qui permettent de protéger, de gérer et de restaurer durablement les écosystèmes, à soutenir l'engagement de la Chine en faveur des protocoles environnementaux internationaux et à relever les défis sociaux et économiques. Il collaborera avec les ministères compétents, afin d'améliorer la gestion des zones protégées, des zones humides et des espèces menacées en recourant aux nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et l'Internet des objets. Il appuiera l'élaboration des politiques, afin de minimiser les incidences industrielles sur les écosystèmes fragiles en compensant les conséquences pour la biodiversité et le stockage du carbone.

28. Le PNUD s'efforcera de réduire la dégradation des terres, de renforcer la lutte contre la désertification, d'améliorer les réponses à la sécheresse, d'accroître la productivité et la sécurité alimentaire, ainsi que de renforcer et de continuer à mettre en œuvre la coopération avec l'Administration nationale des forêts et des prairies, afin d'améliorer la viabilité de l'environnement. Il s'attaquera aux pratiques agricoles non durables afin de réduire la pollution des sols et de l'eau ainsi que d'améliorer la protection de l'environnement aquatique et les niveaux d'utilisation de l'eau. Il apportera son soutien afin d'éliminer progressivement les engrais et les produits chimiques nocifs. Pour ce faire, il encouragera la production et l'utilisation de substituts naturels, renforcera la santé des sols et réduira les émissions.

29. Les écosystèmes sains apportent des avantages évidents au bien-être humain, tandis que les chocs environnementaux nuisent à la vie et aux moyens de subsistance, en particulier de ceux qui sont laissés de côté. Le PNUD appliquera des solutions qui tiendront compte du genre et de la nature et seront propices à renforcer la résilience des pauvres face aux chocs environnementaux, réduiront les effets néfastes des changements climatiques et protégeront la biodiversité. Il travaillera avec le Gouvernement et les entreprises à la création de moyens de subsistance écologiques, en expérimentant des modèles d'assurance innovants et des systèmes de sécurité sociale équitables. Il fournira un appui technique à l'aide de son Initiative pour le

financement de la biodiversité biologique et présentera les meilleures pratiques et solutions pour les initiatives de financement vert en Chine.

30. Afin d'accélérer le passage du pays à une économie à faibles émissions de carbone et à une société résiliente, le PNUD fournira un appui axé sur la tarification du carbone, l'échange de droits d'émission, la réduction des subventions aux combustibles fossiles et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques. L'objectif est d'accélérer les transitions énergétiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer les capacités à faire face aux changements climatiques. Le PNUD ciblera quatre domaines à forte empreinte de gaz à effet de serre, tant du côté de l'offre que de la demande : la mobilité, l'énergie, le secteur de la production et le secteur alimentaire. Il soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement en vue de s'adapter aux changements climatiques par l'intermédiaire de projets pilotes de démonstration et de partage d'expériences, le but étant d'améliorer la résilience climatique.

31. Les principaux partenaires seront la Commission nationale du développement et de la réforme, le Ministère de l'écologie et de l'environnement, le Ministère des finances, le Ministère des ressources naturelles, l'Administration nationale des forêts et des prairies, le Ministère des affaires rurales et de l'agriculture, le Ministère des ressources en eau, le Ministère de l'industrie et des technologies de l'information, le Ministère de la science et de la technologie, le Ministère du logement et du développement urbain et rural, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

32. S'appuyant sur plus de 15 ans de promotion de l'hydrogène pour les transports renouvelables, le PNUD continuera à soutenir les politiques, les infrastructures et les chaînes de valeur relatives aux véhicules à pile à combustible. Il poursuivra ses efforts en matière de logistique verte, notamment d'emballages durables, afin de réduire les déchets solides, d'en diminuer le poids et de recycler les matériaux et les piles. Il introduira des solutions d'énergie renouvelable, hors réseau et à faibles émissions de carbone pour les entreprises ainsi que les populations urbaines et rurales au moyen de projets pilotes, en soutenant les économies d'énergie et en augmentant l'efficacité énergétique. Dans le secteur de la production, il contribuera à développer et à appliquer des technologies avancées en vue d'éliminer progressivement les hydrochlorofluorocarbones, à élaborer des systèmes de moteurs efficaces et économes en énergie, à réduire, voire à éliminer, les polluants organiques persistants, à encourager les politiques d'interdiction des hydrochlorofluorocarbones et de réduction des polluants organiques persistants, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation de thermomètres et de tensiomètres sans mercure. Il encouragera le Gouvernement à ratifier et à appliquer l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il travaillera avec la Commission nationale du développement et de la réforme, le Ministère de la science et de la technologie et d'autres organismes en vue de faire avancer les engagements pris dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et de promouvoir les technologies vertes et l'innovation, grâce à des travaux de recherche et de développement ainsi qu'à des applications pilotes destinées à améliorer les équipements et les services technologiques de l'industrie verte.

33. Afin de dissocier la croissance économique de l'incidence environnementale, le PNUD promouvra une économie circulaire visant à éliminer les déchets et à permettre une utilisation continue des ressources. Il encouragera la consommation durable au moyen de changements de comportement, d'activités de sensibilisation et d'éducation, et de modifications réglementaires concernant la gestion des déchets solides, y compris le recyclage, la prévention de la production de déchets et la

réduction des déchets, en particulier dans les emballages. Il aidera la Chine à appliquer la loi sur la prévention et le contrôle de la pollution environnementale des déchets solides, à construire des « villes sans déchets », à classer les déchets ménagers urbains, à améliorer les capacités de gestion des déchets, ainsi qu'à réduire les déchets plastiques en mer. Il explorera l'utilisation productive du dioxyde de carbone en procédant au captage et à l'utilisation du carbone dans divers secteurs, tels que la production d'électricité et le ciment.

Pilier 3. La Chine en tant que partenaire pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud

34. Depuis sa réforme et son ouverture en 1978, la Chine a fait des progrès sans précédent, aidant 750 millions de personnes²⁵ à sortir de la pauvreté et contribuant de manière significative aux objectifs du Millénaire pour le développement. À l'ère des objectifs de développement durable, la Chine, dans le cadre de son engagement mondial par l'intermédiaire d'institutions multilatérales et d'accords bilatéraux avec des pays partenaires, continue de contribuer à l'obtention de résultats publics mondiaux thématiques susceptibles d'appuyer la réalisation du Programme 2030. Parmi eux figurent les découvertes scientifiques, les percées technologiques, les nouveaux mécanismes de protection sociale, les infrastructures, les diagnostics rapides des données, ainsi que les connaissances et les solutions mondiales sur des questions telles que la réduction de la pauvreté, l'énergie propre et la gestion des déchets.

35. Pour contribuer à réaliser les objectifs de développement durable, le PNUD éclairera les efforts déployés par la Chine aux fins de la coopération internationale pour développement avec les pays partenaires du Sud. Dans ce contexte, il facilitera le partage d'expériences, d'analyses et de meilleures pratiques au niveau mondial avec la Chine et les pays partenaires. Dans l'ère post-COVID-19, il renforcera ses contributions au renforcement de la résilience, y compris par la promotion d'une croissance inclusive et la création d'emplois. Il soutiendra également la coopération internationale en matière de réduction des risques de catastrophes et de gestion des situations d'urgence.

36. Le PNUD, qui a été l'un des premiers organismes à s'engager dans la coopération Sud-Sud avec la Chine et qui, en tant qu'acteur du développement, dispose de plus de cinq décennies d'expérience, approfondira ses relations avec l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement, le Ministère du commerce, le Ministère des affaires étrangères, ainsi que d'autres ministères et institutions connexes. Il appuiera plus avant l'engagement du Gouvernement en faveur de la coopération Sud-Sud, en tenant compte de divers mécanismes, afin de renforcer les résultats de développement pour la réalisation des objectifs de développement durable et de garantir le respect des principes consistant à ne laisser personne de côté.

37. Le PNUD approfondira la coopération avec la Chine et les parties concernées au sujet du renforcement des capacités et soutiendra la participation et la coopération de la Chine dans la réponse aux crises mondiales, notamment par l'intermédiaire de la coordination internationale, de la mise en commun des informations ainsi que des interventions d'urgence et de relèvement. L'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, y compris le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, sera renforcé.

²⁵ http://english.scio.gov.cn/infographics/2019-10/17/content_75310420.htm ;
http://www.stats.gov.cn/tjsj/zxfb/201908/t20190812_1690526.html.

III. Administration du programme et gestion des risques

38. Le présent descriptif de programme de pays, élaboré avec le concours des partenaires nationaux, donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

39. Le programme sera exécuté sur le plan national, sous la direction du Ministère du commerce, en sa qualité d'interlocuteur gouvernemental. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure, en concertation avec le Ministère. Il sera régulièrement fait part au Ministère des informations pertinentes sur les modalités de mise en œuvre. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. La gestion du projet menée avec le Centre international chinois d'échanges économiques et techniques doit être conforme au manuel d'exécution nationale du PNUD.

40. Le programme s'appuiera sur un cadre de risques à cinq niveaux : a) les risques programmatiques : en cas de ralentissement économique, les priorités politiques peuvent être orientées vers l'accélération de la croissance plutôt que vers sa qualité. Le PNUD doit conserver une certaine souplesse et des capacités d'adaptation de haut niveau ; b) les risques opérationnels : les retards dus à l'évolution de la situation ou à des situations d'urgence nécessitent une planification d'urgence, des systèmes d'alerte rapide, des capacités de travail à distance et un solide plan de continuité des activités. La conformité des projets, y compris la tenue de registres des risques, permettra également de gérer les risques opérationnels ; c) les risques liés aux ressources : dans le contexte des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure – disposant de ressources ordinaires minimales – le financement constitue un défi. Le PNUD doit diversifier le financement provenant de différents secteurs et partenaires en recourant à des modalités innovantes, avec l'accord du Gouvernement. Cet aspect est d'autant plus important que le moindre ralentissement peut réduire les dépenses sociales et environnementales ; d) les risques liés à la réputation : les éléments déclencheurs incluent les partenariats et la collecte de fonds. Le PNUD renforcera la diligence raisonnable en ce qui concerne les partenariats et le secteur privé ainsi que la coordination au niveau du siège aux fins de l'exécution dans les pays tiers. Des audits et des contrôles ponctuels seront effectués pour garantir la qualité ; et e) les risques sociaux et environnementaux : le PNUD entreprendra une analyse approfondie des risques éventuels, sur la base des normes sociales et environnementales et du mécanisme d'application du principe de responsabilité.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

41. Les indicateurs de réalisation et de l'exécution des produits du PNUD ont été sélectionnés avec le Gouvernement et les partenaires nationaux. Le programme de pays et les indicateurs nationaux sont alignés sur le 14^e plan quinquennal et les stratégies sectorielles, les objectifs de développement durable, les indicateurs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le plan

stratégique du PNUD pour la période 2018-2021. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme seront effectués par l'intermédiaire des mécanismes participatifs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

42. En réponse à l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD intensifiera le suivi des processus afin de recueillir des données de qualité ventilées par sexe, âge, zones rurales ou urbaines et handicap, entre autres, et mettra l'accent sur les incidences et les conséquences involontaires en recourant à des budgets dédiés au contrôle de l'exécution et à l'évaluation du programme. La proportion des programmes soutenant spécifiquement l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sera accrue conformément aux politiques de programmation du PNUD²⁶.

43. Des méthodes innovantes (applications mobiles, mégadonnées) aideront le PNUD à recueillir et à analyser les statistiques, et à les communiquer à un public plus large. En collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de l'ONU, le PNUD encouragera l'appropriation par le pays des indicateurs alignés sur les objectifs de développement durable et aidera le Gouvernement à contextualiser ainsi qu'à intégrer les indicateurs et les niveaux cibles des objectifs dans les systèmes nationaux. Les approches participatives, y compris les évaluations des bénéficiaires, incluront l'ensemble des parties prenantes, ce qui renforcera la crédibilité et la transparence.

²⁶ Quinze pour cent, selon le marqueur genre du PNUD. Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Chine (2021-2025)

Priorité ou objectif du pays : Populations et prospérité : un développement humain, social et économique de qualité, inclusif et équitable pour tous, tout au long de la vie.

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD :

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : La pauvreté relative et la pauvreté multidimensionnelles sont réduites et une meilleure coordination du développement fait que l'écart entre zones rurales et zones urbaines, et entre régions, s'atténue à mesure que plus de personnes, y compris les personnes qui sont issues de groupes laissés de côté, tirent parti d'un développement économique de qualité, partagé, durable et axé sur l'innovation et ont davantage accès aux débouchés économiques que favorisent l'innovation, l'entrepreneuriat et la revitalisation rurale, ont un travail décent et des moyens de subsistance durables et peuvent exercer leur droit au développement en toute égalité, qu'elles soient femmes ou hommes.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national par sexe et par âge (objectif de développement durable n°1.2.1) (en lien avec l'indicateur 1.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) Niveau de référence : 0,6 % (2019) Niveau cible : 0 (2025)	Source des données : Commission nationale de la santé ; Bureau national des statistiques ; Bureau du groupe directeur du Conseil d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement ; Centre international de réduction de la pauvreté en Chine ; Ministère du commerce ; Ministère de la science et de la technologie ; Ministère des ressources humaines et de la sécurité sociale ; Ministère de l'éducation ; rapports ministériels ; rapport annuel du Conseil d'État sur les travaux du Gouvernement ; rapport national sur le développement humain ; PNUD Fréquence de la collecte : Annuelle	Produit 1.1 : Développement, financement et application de solutions publiques et privées afin de réduire la pauvreté multidimensionnelle/d'accroître l'accès de la population aux revenus et de renforcer la résilience, dans les zones sélectionnées (en lien avec le produit 2.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 1.3.1 du plan stratégique). Indicateur 1.1.a : Montant des investissements publics et privés équitables et tenant compte de l'égalité des genres qui sont mobilisés en vue d'améliorer l'accès des personnes âgées, des femmes et des jeunes à des possibilités et à des services multiples. Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 4 millions de dollars (2025) Indicateur 1.1.b : Nombre de personnes (ventilé par sexe et par âge) bénéficiant de projets pilotes relatifs aux objectifs de développement durable dans lesquels	Ministère du commerce, Ministère des finances, Ministère des ressources humaines et de la sécurité sociale, organismes des Nations Unies, Pacte mondial des Nations Unies, universités, secteur des entreprises	Ressources ordinaires : 250 000 dollars Autres ressources : 57 730 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable (en dollars des États-Unis)</i>
		il a été investi dans le cadre de partenariats public-privé. Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 10 millions (dont au moins 40 % de femmes, 20 % de jeunes, 20 % de personnes âgées) (2025) Produit 1.2 : Renforcement des capacités, des fonctions et du financement des organismes gouvernementaux ciblés et de la société civile afin de réduire la stigmatisation et la discrimination des groupes marginalisés (en lien avec le produit 1.4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 2.2.3 du plan stratégique). Indicateur 1.2 : Nombre de personnes (ventilé par : personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH, travailleurs migrants, personnes âgées et jeunes) atteintes grâce aux campagnes de sensibilisation sur l'égalité des chances, des droits et des prestations. Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 1 million (dont au moins 40 % de femmes, 20 % de jeunes, 20 % de personnes âgées) (2025) Produit 1.3 : Renforcement des capacités des organismes gouvernementaux ciblés afin de faciliter une transition démographique tenant compte de l'égalité des genres grâce à une approche fondée sur le cycle de vie et à la préparation de l'avenir du marché du travail (en lien avec les produits communs 1.6 et 2.4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable).		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable (en dollars des États-Unis)</i>
		Indicateur 1.3 : Nombre de personnes (ventilé par sexe et par âge) bénéficiant de politiques et de programmes d'acquisition des compétences, de reconversion professionnelle et de perfectionnement tenant compte des questions de genre et axés sur l'approche du cycle de vie et l'avenir du marché du travail. Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 50 000 (dont au moins 40 % de femmes, 20 % de jeunes, 20 % de personnes âgées) (2025) Produit 1.4 : Accès de la population urbaine pauvre des zones cibles à des mécanismes et à des services de protection sociale inclusifs (en lien avec le produit 1.3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 1.1.2 du plan stratégique). Indicateur 1.4 : Nombre de personnes (ventilé par sexe et par âge) bénéficiant de projets pilotes sur les modèles d'assurance innovants et les systèmes de sécurité sociale équitables. Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 10 000 (dont au moins 40 % de femmes, 20 % de jeunes, 20 % de personnes âgées) (2025)		

Priorité ou objectif du pays : Planète : la Chine est en transition vers un environnement plus durable et plus résistant.

Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD :

Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Les habitants de la Chine et de la région jouissent d'un environnement plus sain et plus résilient.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 - Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1 : Consommation d'énergie par unité de PIB Niveau de référence : 0,5 tonne (2018) Niveau cible : 0,48 tonne (2025)	Source des données : Ministère de l'écologie et de l'environnement ; Administration nationale des forêts et des prairies ; Ministère de l'industrie et des technologies de l'information ; Commission nationale du développement et de la réforme ; Administration nationale de l'énergie ; rapports ministériels ; PNUD	Produit 2.1 : Développement, financement et application de politiques d'adaptation au niveau cible (infranational) en vue d'aligner les systèmes qui tiennent compte de la nature sur les accords multilatéraux et les plateformes transfrontalières (en lien avec le produit 3.4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 2.4.1 du plan stratégique). Indicateur 2.1 : Niveau d'alignement des nouvelles politiques et réglementations visant à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que la préservation de la biodiversité, en tenant compte des questions de genre et en s'appuyant sur les normes et pratiques internationales (sur une échelle de 1 à 3). Niveau de référence : 1 (2020) Niveau cible : 3 (2025)	Gouvernement, universités, secteur privé (entreprises technologiques, industries énergétiques traditionnelles, investisseurs), groupes de réflexion, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, organismes des Nations Unies	Ressources ordinaires : 250 000 dollars Autres ressources : 145 065 000 dollars
Indicateur 2 : Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale (en lien avec l'indicateur 4.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) (objectif de développement durable n°7.2.1) Niveau de référence : 14,3 % (2018) Niveau cible : 16 % (2025)	Fréquence de la collecte : Annuelle	Produit 2.2 : Réduction (au niveau infranational) des émissions de gaz à effet de serre. Réduction en phase de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (en lien avec le produit 4.2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 2.1.1 du plan stratégique).		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable (en dollars des États-Unis)</i>
		Indicateur 2.2.a : Émissions de gaz à effet de serre ou de substances appauvrissant la couche d’ozone dans les zones cibles. Niveau de référence : 1 931,10 tonnes de substances susceptibles d’appauvrir la couche d’ozone (2020) Niveau cible : 1 149,73 tonnes de substances susceptibles d’appauvrir la couche d’ozone (2025)²⁷ Indicateur 2.2.b : Dimension des zones protégées et autres mesures de conservation efficaces basées sur la superficie (en hectares). Niveau de référence : à déterminer²⁸ (2020) Niveau cible : à déterminer (2025) Produit 2.3 : Renforcement des capacités des projets pilotes choisis en vue de l’adoption de politiques durables en matière de biodiversité (en lien avec le produit 3.2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 3.4.1 du plan stratégique). Indicateur 2.3 : Nombre de projets pilotes ayant adopté des approches et des pratiques durables, respectueuses		

²⁷ Le niveau de référence et le niveau cible fixés pour cet indicateur sont dérivés des projets prévus par le PNUD et actuellement mis en œuvre en Chine, qui contribueront aux efforts déployés par le pays en vue d’atteindre son objectif global de 9 464 tonnes (pour la production) et de 6 131 tonnes de substances susceptibles d’appauvrir la couche d’ozone (pour la consommation) d’ici 2025, alors que le niveau de référence en 2020 était de 18 929 tonnes (pour la production) et de 12 262 tonnes de substances susceptibles d’appauvrir la couche d’ozone (pour la consommation), respectivement.

²⁸ Le niveau de référence et le niveau cible seront déterminés à l’issue d’une enquête gouvernementale sur les zones protégées.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable (en dollars des États-Unis)</i>
		de la biodiversité et tenant compte des questions de genre.		
		Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 5 (2025)		
		Produit 2.4 : Renforcement de la capacité des organismes gouvernementaux visés à réduire l'empreinte écologique dans les zones ciblées (en lien avec le produit 4.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 2.3.1 du plan stratégique).		
		• Indicateur 2.4 : Nombre de partenariats public-privé dans les zones ciblées visant à faire progresser les pratiques durables à faibles émissions de carbone.		
		Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 1 (2025)		

Priorité ou objectif du pays : Partenariats : exploiter le potentiel d'engagement et de partenariat de la Chine aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde entier.

Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD :

Réalisation 6 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération humanitaire, la Chine contribue davantage à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'application des principes énoncés dans le Programme 2030, notamment de ceux qui consistent à ne laisser personne de côté.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1 – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1 : Mise à disposition de rapports réguliers fondés sur des données probantes concernant la contribution de la Chine en matière de coopération pour le développement à la réalisation des objectifs de développement durable et les retombées de cette contribution (en lien avec l'indicateur 6.2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) Niveau de référence : non (2020) Niveau cible : oui (2025)	Source des données : Gouvernement ; institutions financières internationales ; banques multilatérales de développement ; organisations de la société civile en Chine ; organismes des Nations Unies ; PNUD. Fréquence de la collecte : Annuelle	Produit 3.1 : Renforcement de la collaboration et des partenariats de la Chine avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux, notamment en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (en lien avec le produit 6.2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 1.1.1 du plan stratégique). Indicateur 3.1.a : Nombre de nouveaux partenariats conclus entre l'ONU ou le PNUD et le secteur public chinois aux fins de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Niveau de référence : 6 (2020) Niveau cible : 16 (2025) Indicateur 3.1.b : Nombre de produits de recherche communs publiés et de lignes directrices ou d'outils améliorés pour intégrer la réalisation des objectifs de développement durable dans la coopération Sud-Sud. Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 3 (2025)	Gouvernement, institutions financières internationales, sociétés civiles en Chine et dans les pays partenaires, acteurs internationaux à Beijing, y compris les ambassades, médias, organismes des Nations Unies	Ressources ordinaires : 250 000 dollars Autres ressources : 1 000 000 dollars²⁹

²⁹ N'inclut pas les 31 millions de dollars mobilisés pour d'autres bureaux de pays du PNUD ; seules de petites portions des projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire sont mises en œuvre en Chine par le bureau de pays de la Chine.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable (en dollars des États-Unis)</i>
		Indicateur 3.1.c : Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant directement, en Chine et dans les pays partenaires, de projets chinois de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, selon l'approche consistant à « ne laisser personne de côté » (ventilé par âge). Niveau de référence : 661 363 (non ventilé par âge) (2019) Niveau cible : 1 300 000 (dont au moins 50 % de femmes) (2025) Produit 3.2 : Renforcement des capacités nationales à concevoir et à fournir une aide humanitaire et une aide au développement fondées sur des données probantes (en lien avec le produit 6.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec le produit 3.3.1 du plan stratégique). Indicateur 3.2 : Nombre d'initiatives globales de l'ONU et du PNUD menées avec la Chine en matière de renforcement des capacités, conformément aux meilleures pratiques de l'ONU. Niveau de référence : 1 (2020) Niveau cible : 5 (2025)		
				Total : 204 545 000 dollars
				Ressources ordinaires : 750 000 dollars
				Autres ressources : 203 795 000 dollars